

....secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais, d'abord, m'adresser à M. le président Portmann.

Avec votre talent habituel, monsieur le président, avec cette objectivité que nous nous plaisons à vous reconnaître et qu'aucune circonstance familiale, si douloureuse qu'elle ait été, n'a jamais altérée, vous avez dit les motifs d'ordre économique et d'ordre politique pour lesquels la commission des finances nous demande de repousser le budget des affaires algériennes.

Je suis convaincu de ne pas trahir votre pensée en évoquant à cette tribune d'autres motifs de refus. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez désiré vous adresser au Sénat après M. le rapporteur pour, avez-vous dit, situer le débat dans son contexte et pour que chacun comprenne la gravité du sujet.

Je pense, par conséquent, ne pas trahir ce souci de gravité, en choisissant — M. le président Portmann ayant traité ces aspects économique et politique du problème, d'autres orateurs, je le sais, devant les évoquer à nouveau tout à l'heure — en choisissant, dis-je, l'un des aspects les plus douloureux du problème algérien, celui que vous avez traité hâtivement l'autre jour, à l'intérieur d'une parenthèse, et dont je vais me permettre moi d'ouvrir aujourd'hui le dossier.

Il est maintenant certain que 2.100 personnes civiles ont été enlevées depuis les accords d'Evian en plus des 400 militaires, dont 350 avaient d'ailleurs été fait prisonniers avant le cessez-le-feu, mais dont 50 ont été, eux aussi, enlevés après les accords d'Evian.

Je sais bien que M. le secrétaire d'Etat va me répondre ce qu'il a dit ici le 5 novembre : 1.800, « mais pas davantage », dit le Journal officiel — c'est l'expression qui a été employée — comme si on souhaitait en avoir davantage ! (Exclamations sur les bancs du centre droit.) M. Jean de Broglie, secrétaire d'Etat. Puisque vous faites allusion au Journal officiel, je dois tout de même indiquer que j'ai ajouté : le chiffre est affreux !

M. Maurice Bayrou. C'est odieux !

M. Etienne Dailly. Ce qui est odieux, ce sont les faits que je vais relater à cette tribune.

M. Maurice Bayrou. Vous êtes à une tribune française, ne l'oubliez pas !

M. Etienne Dailly. Je vous demande, monsieur Bayrou, de m'écouter avec calme, comme je le fais moi-même quand je suis à ma place !

M. le secrétaire d'Etat va sans doute me répondre, comme il l'a fait le 5 novembre, que, sur 1.800 disparus — à quoi bon discuter le chiffre — 1.143 enquêtes ont été ouvertes, et ont donné les résultats suivants : 244 décès ont été constatés,

500 présomptions de décès ont été enregistrées, 311 enquêtes n'ont pas été conclues et 88 personnes ont été libérées.

Selon vous, il reste donc au moins : 1.800 moins 1.143 égale 657, plus 311 enquêtes non conclues, soit au total 968 personnes dont on n'a pas le droit aujourd'hui de présumer qu'elles ne sont pas vivantes.

Eh bien ! acceptons vos chiffres et affirmons tout de suite que nous ne pouvons pas, que nous ne pouvons plus accepter le présomptions de décès. Vous avez déclaré à l'Assemblée nationale, Monsieur le secrétaire d'Etat, et ce sont vos propres termes : « Aujourd'hui l'aspect humain s'efface et il ne reste qu'une coopération entre Etats ». Eh bien non ! quels que soient les problèmes, en France, mes chers collègues, l'aspect humain ne s'efface jamais

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Etienne Dailly. Quant à la coopération entre Etats, qu'elle s'applique donc d'abord à cette tâche humaine !

Que la France l'exige de l'Algérie ! Qu'ensemble nos polices — M. Ben Bella n'aurait-il plus de police ? — qu'ensemble nos armées — M. Ben Bella n'aurait-il plus d'armée ? — qu'ensemble nos oeuvres d'assistance — le Croissant Rouge algérien n'existe-t-il pas lui aussi — oui,

qu'ensemble nos polices, nos armées, nos oeuvres d'assistance coopèrent réellement à retrouver ces disparus, les vivants aussi bien que les morts.

C'est alors, mais alors seulement que vous pourrez parler de « cette volonté réelle de coopération » dont vous avez dit à l'Assemblée nationale que « vous étiez en droit de l'attendre de l'Algérie ».

Ainsi, Monsieur le secrétaire d'Etat, vous voyez qu'il ne peut plus et qu'il ne saurait plus être question de présomptions dans cette douloureuse affaire. Ceux qui hélas ! sont morts ont droit à d'autres sépultures que ces nombreux charniers dont leurs familles s'entretiennent avec horreur. Plusieurs de ces charniers sont parfaitement localisés et si, moi, j'en connais un bon nombre, vous n'avez pas pu, vous, n'en pas connaître de bien plus nombreux et bien avant moi. Pouvez-vous d'ailleurs nous donner l'assurance formelle que chaque fois qu'un renseignement de cette nature est porté à votre connaissance, ce renseignement est immédiatement exploité ? Pouvez-vous, oui, pouvez-vous nous dire combien de dépouilles mortelles ont été ainsi — je m'excuse de l'expression — récupérées ?

Ah ! ne me répondez pas surtout que l'Etat algérien se refuse à de telles enquêtes et à de telles restitutions car, s'il en est ainsi, comment

alors pouvez-vous envisager une coopération et comment venez-vous ici nous en demander les moyens ?

Et si les morts ont droit à une sépulture, ceux qui les attendent ont le droit de savoir aussi s'ils sont vraiment morts. Vous ne comprenez donc pas, monsieur le secrétaire d'Etat que cette présomption est atroce.

J'ai déjà entretenu le Sénat — je n'y reviendrai pas — du cas des parents de ce capitaine de méharistes et de ce lieutenant de spahis qui attendent leurs fils faits prisonniers depuis le début de 1956 et qui espèrent encore, sans doute contre toute espérance, et ceci parce que jusqu'ici le Gouvernement n'a pas été capable de leur apporter autre chose qu'une de ces présomptions de décès qui se totalisent par 500 dans votre statistique.

J'ai dit qu'ils espéraient « sans doute » contre toute espérance ; j'aurais dû dire espéraient « peut-être » contre toute espérance. Oui, « peut-être ». Car enfin il y a ceux qui sont revenus et tout récemment encore. Comment ne comprenez-vous pas ce que la seule nouvelle d'un retour, ce que la seule nouvelle de l'existence de quelqu'un qui en revient signifie pour chacun de nous et pour chacun d'entre eux ?

Vous ne pouvez pas ignorer, n'est-ce pas — je vais citer cinq ou six cas — l'histoire de cette jeune femme française de vingt-sept ans, enlevée à Alger le 14 juin 1962, donc trois mois après les accords d'Evian, à un barrage de la police algérienne et retrouvée par hasard parmi les pensionnaires d'une maison close, à Belcourt. Par qui ? Par l'ancien locataire de sa belle-soeur. Ce musulman la rachète et réussit à l'en extraire, mais dans quel état ! Elle entre à l'hôpital Maillot, dans le service de médecine numéro deux du médecin colonel Favier ; c'est là en effet qu'il l'a conduite le 9 janvier 1962, quand il a pu la libérer. Elle est rapatriée sanitaire le 4 août à Marseille. Sa belle-soeur, qui a fui devant d'autres menaces, vient l'accueillir et ne la reconnaît même pas. Elle part pour l'hôpital de Nîmes en ambulance, fait un long séjour au centre neuro-psychiatrique de cet hôpital, puis c'est le centre de Mondevergue, celui de Montfavet et depuis le 9 janvier de cette année 1963 — car c'est bien de cette année que nous discutons sur le plan budgétaire — elle est rendue à sa famille, à sa belle-soeur repliée à Nîmes, parce qu'incurable.

Croyez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que tous ceux qui attendent une femme ou une fille, une mère peut-être, qui sait ?

Croyez-vous que tous ceux-là ignorent ce cas ? Ne pensez-vous pas que les informations vont vite dans ces milieux ? Avez-vous tout mis en oeuvre pour que des recherches systématiques soient effectuées dans ce secteur particulier ? Pouvez-vous nous donner l'assurance formelle que, depuis juillet 1962 que ce cas est connu, vous avez fait dans ce genre de maison toutes les recherches qu'il fallait faire ? Pouvez-vous nous donner l'assurance qu'aujourd'hui aucune femme française, enlevée là-bas après Evian, n'est pas encore séquestrée et réduite à une telle condition ?

Vous ne pouvez pas ignorer non plus le cas de cet ouvrier d'un grand constructeur d'automobiles français employé à la succursale d'Oran. Enlevé en juillet 1962, enfermé vingt-neuf jours à l'usine de farine de poissons de la S. A. P. S., presque sans boire et sans manger, il y subit d'horribles sévices et il voit abattre devant lui des dizaines de Français. On les enterre dans la cour de l'usine sous un tas de guano. Qui sait s'ils n'y sont pas encore ? Quant à lui, on l'emmène dans une camionnette, les poignets liés de fil de fer avec un autre détenu. Dans un sursaut imprévisible il rompt le fil de fer, ses poignets portent encore de profondes entailles ; plus loin, ils sautent en marche. Ils sont recueillis blessés, épuisés par une

patrouille de gendarmes français qui les évacuent vers la France. Aujourd'hui cet homme est employé par la même marque d'automobile dans la succursale d'une grande ville.

Croyez-vous donc que tous ceux qui attendent l'un des leurs ne savent pas celà ? Et lorsqu'il s'est évadé, où allait-il donc ?

Combien d'autres ont pris le même chemin avant et après lui ?

Comment voulez-vous que tous ceux qui attendent un fils, un père, un frère, qui connaissent ce cas, n'espèrent pas encore ?

Comment n'espéreraient-ils pas s'ils connaissaient les renseignements fournis par ce jeune ingénieur électricien, rentré en France il y a à peine un mois. Requis voici trois mois seulement par les autorités algériennes pour réparer une station hertzienne à la construction de laquelle il avait participé.

Arrivant au poste de police qui la garde il s'étonne de voir en contrebas à 800 ou 900 mètres, vingt à vingt-cinq hommes à moitié nus qui semblent faire des mouvements de gymnastique entourés d'hommes en armes. Il demande à la sentinelle algérienne : « Des nouvelles recrues, sans doute ? » Mais la sentinelle lui répond : « Adasrani », des chrétiens.

Mais il y a pire. Il y a le cas de ces deux jeunes garçons que vous connaissez aussi, Langiano,

vingt ans, et Falcone, dix-sept ans et demi, des enfants du quartier populaire d'Alger-le-Ruisseau qui, le 4 mai 1962, donc trois mois après Evian, sont enlevés, qui subissent quarante et un jours de tortures effroyables à la villa Lung : on leur coupe le nez, les oreilles, on crève les yeux de l'un, on matraque l'autre ; il a perdu l'usage de la parole. L'aveugle peut parler, celui qui voit ne parle plus. Ils ont été libérés par un commando et remis aux services médicaux de l'armée française à l'hôpital Maillot.

Les familles sont prévenues par une femme de salle, laquelle ensuite les prévient de leur rapatriement en France. La Croix-Rouge française est avisée de leur rapatriement en France par la Croix-Rouge internationale. Ils sont partis pour Nancy.

Je vous lis d'ailleurs l'article du journal Le Méridional qui relate cette affaire :

« Voici seize mois qu'un père, une mère gravissent le plus terrible calvaire : leur fils Daniel Falcone, à cette époque âgé de dix-sept ans et demi, avait été enlevé le 4 mai 1962 alors qu'avec un camarade il se rendait du Ruisseau au port d'Alger.

« Demeurés à Alger, durant plusieurs mois, pour effectuer des recherches, M. et Mme Falcone, ne

pouvant plus tenir dans l'enfer algérien, décidaient de regagner la France.

« Ils devaient bientôt apprendre que leur fils, détenu par les tueurs fellagha, avait été libéré entre le 11 et le 13 juin par les forces de l'ordre. Détenu à la villa Lung, au clos Salembier, le jeune homme avait subi les pires tortures. Mais il était vivant !

« En avril 1963, M. Falcone recevait une lettre de la Croix-Rouge internationale, à Genève, lui disant que Daniel était vivant. Grand blessé de la face, il avait été rapatrié à bord d'un avion sanitaire dirigé sur Nancy. La délégation de Marseille de la Croix-Rouge française, avisée par la C. I. R. L confirmait la nouvelle.

« Immédiatement, M. Falcone se rendait à Nancy. Aucune trace de son fils dans aucun hôpital. A Lyon, à l'hôpital Edouard-Herriot, il parcourait tous les pavillons. Là non plus, aucun résultat.

« Les demandes de recherches faites officiellement devaient rester vaines.

« Que de lettres adressées partout ! Toujours la même réponse décevante.

« Un tuyau » pourtant, donné par une religieuse. Une information effarante, inconcevable, donnée par la bonne sœur bouleversée par les faits portés à sa connaissance.

« Qui pourrait admettre que les services officiels...
» — poursuit
le journal — « ... avouent leur impuissance à
retrouver en France... »

M. Jean de Broglie, secrétaire d'Etat. Monsieur
Dailly, voulez-vous me permettre de vous
interrompre ?

M. Etienne Dailly. Je vous en prie.

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire
d'Etat avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean de Broglie, secrétaire d'Etat. Monsieur le
sénateur, je voudrais vous dire d'homme à
homme que votre bonne foi est totalement abusée
dans cette affaire. Cet article est un tissu de
mensonges. Je me réserve cet après-midi de le
démanteler.

C'est ce type d'articles dont je disais récemment
que seuls, malheureusement, un ou deux verbes
mis au conditionnel empêchent l'action en justice.
Je vous fournirai cet après-midi toutes indications
utiles à ce sujet.

M. Etienne Dailly. Monsieur le secrétaire d'Etat, si
ma bonne foi est abusée dans cette affaire — et
cela reste à prouver — elle ne l'est ni dans les
précédentes ni dans celles qui vont suivre. Puisque
vous devez me répondre, je passe ; mais, si vous
ne devez pas démentir les termes de cet article,
nous en reparlerons, bien sûr.

Je voudrais évoquer un exemple plus grave encore
et que vous ne pouvez pas, non plus, ignorer.

C'est celui d'un jeune soldat du contingent. Ce
n'est pas un pied-noir : il est natif de Lot-et-
Garonne. Ce n'est pas un fanatique de l'Algérie
française ni un fanatique de l'armée.

Ce n'est même pas un très bon soldat, puisque,
affecté au centre d'instruction de Fréjus, en août
1961, et étant sur le point d'embarquer pour
l'Algérie, il quitte Fréjus pour aller embrasser sa
fiancée à Bordeaux. Il est condamné à six mois de
prison : je vous disais bien que ce n'était pas un
excellent soldat.

Mais l'histoire ne commence pas là, elle commence
dix mois plus tard, à Alger.

Le 21 juillet 1962, par conséquent quatre mois
après Evian ; il est six heures, les hommes ont
quartier libre, et notre garçon sort de la caserne
de Maison-Carrée. A huit cents mètres de là, il est
enlevé en camionnette et conduit dans une
briqueterie.

Il est mis dans un four, éteint bien sûr. Il y a déjà
un Européen ; seize autres arriveront dans les
heures qui suivent.

Trois autres fours sont remplis de la même façon.
La nuit se passe à redouter que le four s'allume.
Le lendemain, on les emmène en camions bâchés.
Puis ils marchent, ils marchent, ils marchent ; ils

n'ont pas le droit de se parler ni de se faire de signes. Ils sont une soixantaine et dès que l'un d'eux ne peut plus marcher, les autres creusent sa tombe et on le laisse là. Il arrive ainsi à la mine de Miliana. Il descend au fond.

Ils sont soixante à son poste, soixante Français nus qui travaillent dans le fond de la mine et qui, en tout et pour tout, ont à boire un verre d'eau par jour et une poignée de semoule comme nourriture. Il lèche l'humidité des parois, il boit son urine. Les examens médicaux ultérieurs le démontrent. C'est d'ailleurs là qu'un jour un ministre algérien en visite à la mine lui donne un coup de pied dans la figure dont il porte la trace, parce qu'il ne s'est pas levé assez vite alors qu'il était à son quart de repos. Il sort de la mine parce que, lorsqu'ils n'ont plus de rendement, on les remplace. Puis, c'est la marche dans le djebel qui reprend. Il s'évade une fois. Il est repris au bout d'un kilomètre. Il s'évade une deuxième fois. Il est encore repris.

On le torture. On lui arrache les ongles des orteils, on lui abîme les jambes. Il est venu dans cette maison me rendre visite tout récemment. J'ai donc vu cet homme et j'ai là tout son dossier. Il s'évade alors une troisième fois avec deux camarades. Ils seront tués. Lui ne l'est pas. Il est recueilli dans un fossé, épuisé, par des Français d'Algérie qui le

ramènent à Alger, qui l'embarquent sur un chalutier. Il est attendu à Marseille.

On, le débarque et on l'achemine sur son domicile en mars 1963. Il se marie le 21 juin 1963. Le 22 juillet, il est arrêté par la gendarmerie et est amené à la caserne de Bordeaux, au fort du Ha, et là, il subit des interrogatoires dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont mouvementés — chacun me comprend.

Pourquoi est-il battu ? Parce qu'on voudrait qu'il donne les noms des gens qui l'avaient recueilli à Alger et les noms des gens qui l'avaient accueilli à Marseille.

Il a fallu — car il était inculpé de désertion — le courage et le soin d'un commissaire du Gouvernement à qui j'ai moi-même parlé et qui a fait honneur aux quatre galons qu'il portait, pour obtenir son acquittement. Celui-ci intervient le 4 septembre, au tribunal permanent des forces armées de Bordeaux, et le jugement est définitif. Mais n'allez pas croire que ses malheurs s'arrêtent là ! On lui offre de l'argent et une situation, mais à condition qu'il ne parle pas. Pour venir à Paris, il a dû prendre mille ruses.

Ne croyez pas non plus qu'il puisse vivre. On ne le démobilise pas. Lorsqu'il va à la caserne demander ses papiers, on ne les lui donne pas ; mais, lorsqu'il cherche du travail, ceux qui le suivent

vont dire à l'employeur qu'il n'a pas le droit de l'employer puisqu'il est encore militaire. J'ai là son avis de mutation daté du 1^{er} octobre 1963 — puisque jusque-là il est encore administré par une compagnie d'Algérie — ordre du jour sur lequel il est marqué — et ceci n'est pas sans m'inquiéter : « deuxième classe rengagé ». Comme si on avait décidé de le maintenir coûte que coûte sous contrôle militaire pendant le plus longtemps possible, au besoin en violant les lois, alors qu'il n'a jamais signé le moindre contrat de rengagement. J'ai par ailleurs là son bulletin d'hôpital et toutes ses pièces.

Pourquoi ne veut-on pas qu'il parle ? De quel secret d'Etat peut-il s'agir ? On ne veut pas qu'il raconte qu'il a souffert, ni qu'il raconte qu'il a vu des Français vivants dans les geôles algériennes et à la mine de Miliana. Et ceci alors qu'ici plus de 1.500 familles attendent des nouvelles de ceux qui ont disparu dans des conditions analogues.

Mais quels sont donc ceux qui ont disparu ? J'ai là leurs fiches — et j'en tiens 600 environ à votre disposition — toutes concernant des enlèvements postérieurs aux accords d'Evian.

Voilà un instituteur, sa femme, son fils d'un an ; voilà une famille de quatre personnes ; une famille de cinq personnes, les quatre enfants ayant dix-sept ans, quatorze ans, sept ans et neuf ans,

ceux-ci sont enlevés alors qu'ils circulaient le 21 septembre 1962, six mois après les accords d'Evian, après 10 heures du matin dans une 403 de couleur noire ; passons ! Où en voulez-vous d'autres ? Voilà une famille de sept personnes, des enfants de six ans, quatre ans, deux ans enlevés le 5 juin, donc pas du tout lors de l'émeute d'Oran du 5 juillet ; d'ailleurs ce n'est pas à Oran. J'ai là des fiches, j'en ai autant que l'on en veut concernant des familles nombreuses ou des célibataires.

Je n'ennuierai pas le Sénat en poursuivant plus longtemps ; mais, si je suis aujourd'hui monté à cette tribune, ce n'est pas, mesdames, messieurs, je l'affirme, et contrairement à ce que certains pourraient croire, pour requérir, non ! Je suis monté à cette tribune pour implorer — j'espère l'avoir fait sans passion, monsieur le secrétaire d'Etat — pour implorer le Gouvernement de prendre enfin conscience pleinement, oui de prendre pleinement conscience de son devoir et de faire enfin et d'urgence ce qui doit l'être, tout ce qui doit l'être, pour que cesse le doute, pour sauver les derniers vivants et pour que des sépultures décentes soient données à nos morts ; les familles y ont droit. C'est le devoir du Gouvernement.

Et à qui fera-t-on croire que vous n'avez pas le moyen de le remplir ; A qui fera-t-on croire que le Gouvernement ne dispose plus dans ce pays du service de renseignements le mieux placé ? En Algérie qui a été notre terre pendant 130 ans ! A qui fera-t-on croire que l'armée ne peut pas apporter une aide déterminante ? A qui fera-t-on croire que le Gouvernement fait son devoir lorsqu'il accepte de négocier directement avec M Ahmed Francis, comme vous le rappeliez tout à l'heure, et avec M. Boumaza, lorsqu'il s'agit d'intérêts économiques, mais — ce sont vos lettres et surtout vos déclarations à la tribune qui l'expliquent — qu'il s'en remet à la Croix-Rouge internationale lorsqu'il s'agit de nos disparus ? Vous avez dit tout à l'heure : « Là nous avons mené l'affaire ». C'est une expression que j'ai notée dans votre intervention. Mais pourquoi ne menez-vous pas cette affaire là aussi avec les moyens dont vous disposez ? Croyez-vous que c'est ce que le pays voulait lorsque, à votre instigation et à votre demande, il a ratifié les accords d'Evian dont je ne rappelle pas l'article 11 sur la restitution des prisonniers, pas plus bien sûr que les dispositions communes sur

les droits et libertés des personnes et leurs garanties.

M. Robert Bruyneel. La garantie des garanties ! M. Etienne Dailly. J'affirme à la tribune du Sénat que, quelles que soient nos opinions, pas un seul d'entre nous n'a voulu cela. Bien sûr, nous n'avons pas pris tous la même position sur le problème ; c'est secondaire, c'est le passé et on ne revient pas sur le passé. Mais personne d'entre nous et pas un de ceux qui dans le pays ont apporté leur adhésion à la politique qui était menée, pas un Français n'a voulu cela !

Quel est donc, oui, quel est donc celui qui ose, dans ces conditions, parler de dignité ? Quel est donc, oui quel est donc celui qui ose, dans ces conditions, parler de grandeur ? Je pense, pour ma part, qu'on ne saurait parler de grandeur et qu'on ne peut pas envisager la moindre coopération tant que les règles essentielles de la morale commune aux nations ne sont pas respectées.

Ce que je suis venu dire ce matin à cette tribune, c'est ma conviction qu'il existe encore des vivants sur la terre d'Algérie et, si j'avais pu faire partager au Sénat cette conviction, si j'avais pu lui transmettre un peu de l'émotion qui m'étreint, s'il avait bien voulu comprendre que je ne cherche aucun succès de tribune sur un sujet trop

douloureux et trop facile — j'en donne ici ma parole — alors peut-être, monsieur le secrétaire d'Etat, comprendriez-vous que votre devoir est d'exiger ce respect de la morale commune aux nations ?

Vous en avez les moyens. Ne nous dites pas le contraire. Et, lorsque vous l'aurez exigé, lorsque, enfin, vous aurez pu faire la lumière, lorsqu'il n'y aura plus dans vos statistiques de rubrique de présomptions de décès, du moins en aussi grand nombre, alors, oui, mais alors seulement vous pourrez peut-être venir ici nous demander les moyens de votre coopération franco-algérienne. Mais aujourd'hui le pays ne comprendrait pas que nous vous les donnions et, à mes yeux, nous n'avons pas le droit de vous les donner.

(Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre gauche et à droite.)

M. Jean de Broglie, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Jean de Broglie, secrétaire d'Etat. Monsieur le sénateur, vous venez de nous dire que vous avez la conviction qu'il y a des Français vivants en Algérie. C'est une déclaration fort grave à laquelle je peux répondre tout de suite : je veux vous dire qu'avec tous les renseignements que j'ai,

connaissant toutes les pièces des dossiers et après tous les efforts que j'ai faits, je n'ai pas, moi, votre conviction.

M. Etienne Dailly. Eh bien, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demanderai de me recevoir et je vous apporterai des éléments qui me paraissent vous manquer, ce que je trouve singulier lorsqu'on a précisément à sa disposition les services que vous avez et que, pour ma part, je ne possède pas.....